



MAIRIE

DE

MELGVEN

FINISTÈRE

MEMBRE DE
CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMÉRATION

MELGVEN, le 3 mars 2020

AVIS PRESSE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de restauration du ruisseau du Questel
Autorisation environnementale

Par arrêté préfectoral du 19 février 2020, une enquête publique, d'une durée de 16 jours, préalable à une autorisation environnementale relative au projet de restauration du ruisseau du Questel, est prescrite :

➤ **Du Jeudi 12 mars à 9h00 au Vendredi 27 mars 2020 à 17h00.**

Monsieur PICAT Gilles, commissaire enquêteur, assurera des permanences en Mairie, les jours suivants :

- Jeudi 12 mars 2020 de 9h00 à 12h00
- Samedi 21 mars 2020 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 27 mars 2020 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable sur :

- Internet à l'adresse suivante : <http://finistere.gouv.fr/publications/publications-legales>. Le public pourra formuler ses observations et propositions par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : secretariat@melgven.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné ;
- Support papier, en Mairie de Melgven. Les personnes intéressées pourront, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, consigner leurs observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête : Mairie de Melgven, 4 place de l'église – 29140 MELGVEN, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Melgven.



LE MAIRE,

Christian GUICHARD